



DESTINATAIRES : A l'attention des curés des Pôles Missionnaires

Evêché
Vicaires Généraux

Meaux le 21 avril 2020

Chers amis,

Vous trouverez ci-dessous quelques indications pratiques pour répondre à vos questions à la suite de l'intervention du président de la République le lundi 13 avril. Il est bon de se rappeler que la date du 11 mai est un objectif pour un début du déconfinement. A l'heure qu'il est, personne ne peut dire où nous en serons le 11 mai. Une autre date a été évoquée, celle de la mi-juillet. Là aussi, personne ne sait ce qu'il en sera. En tout état de cause, les indications qui suivent s'appliquent sauf si la réglementation l'empêche.

A propos de la catéchèse et de l'aumônerie :

Il nous semble prudent de repousser les célébrations des premières communions et des professions de foi aux mois de septembre ou d'octobre. Pour les retraites, il en va de même. Il semble raisonnable de penser qu'elles ne puissent avoir lieu avant août. Attention, si des familles déménagent, il faudra chercher avec elles le meilleur moyen pour que le sacrement soit célébré dans leur nouvelle paroisse, ou pour qu'il soit célébré avant de quitter leur paroisse actuelle.

De même, il nous apparaît qu'il risque de ne pas être possible de réunir les équipes de catéchèse et d'aumônerie de manière physique en mai ou en juin. Aussi, il semble raisonnable de développer des rencontres par les moyens numériques. Les services diocésains de la catéchèse et des jeunes vous feront bientôt des propositions en ce sens, ce qui n'empêche pas vos équipes de faire preuve d'imagination et d'initiatives toujours dans le respect des indications réglementaires.

A propos des camps et séjours de jeunes :

Pour le scoutisme, il appartient aux différentes associations de se prononcer.

Pour le pélé VTT, il est annulé.

Pour le pèlerinage des servants d'autel à Rome : nous saurons dans les semaines à venir.

A propos des confirmations :

Elles sont repoussées à des jours meilleurs.

Pour les jeunes, nous pouvons imaginer que les confirmations soient célébrées en septembre ou octobre de manière regroupée, à des dates et dans des lieux qui vous seront précisés par les vicaires généraux.

Pour les adultes, la célébration aura lieu le samedi 26 septembre à 18h30 à la cathédrale à Meaux. Attention si des confirmands déménagent, il faudra chercher avec eux le meilleur moyen pour que le sacrement soit célébré dans leur nouvelle paroisse, ou pour qu'il soit célébré avant de quitter leur paroisse actuelle, dans ce cas Mgr donnera volontiers la délégation.

A propos des baptêmes :

Aucune célébration n'est possible pour le moment. Les baptêmes des petits enfants sont reportés vers août, septembre, octobre... Il en va de même pour les baptêmes des enfants d'âge scolaire. Pour les baptêmes des adolescents et des adultes (ainsi que pour leur confirmation et leur première communion), dès qu'ils auront la visibilité nécessaire, les curés proposeront des dates de célébration

en paroisse en août, septembre, octobre... Pour les scrutins, au moins un scrutin devra être célébré. Et si c'est possible les trois scrutins seront célébrés, le dimanche ou en semaine (cf. rituel n°55, 61 et 62)

Attention si des catéchumènes déménagent, il faudra chercher avec eux le meilleur moyen pour que les sacrements soient célébrés dans leur nouvelle paroisse, ou pour qu'ils soient célébrés avant de quitter leur paroisse actuelle.

A propos des mariages :

Les mariages sont tous repoussés tant que l'on ne peut pas se rassembler. Les dossiers n'auront pas besoin d'être refaits même si le mariage est repoussé à un an.

A propos des confessions :

Les confessions peuvent toujours avoir lieu sur réponse à la sollicitation d'un fidèle, à l'église ou dans un autre lieu, dans le respect des gestes barrières. En aucun cas, il ne peut être mis en place une célébration de réconciliation ou une permanence de confessions.

A propos des visites chez des personnes isolées :

Les visites aux personnes isolées peuvent se faire en cas de vraie nécessité à la demande des personnes concernées et avec l'accord de leur famille en respectant les gestes barrières. Il est mieux autant que faire se peut de privilégier le téléphone, ou de parler à distance par exemple par une fenêtre...

A propos des prêtres de plus de 70 ans et des prêtres à risques :

Les prêtres de plus de 70 ans gardent les règles de prudence ainsi que les prêtres faisant l'objet d'une pathologie à risque.

A propos des obsèques :

Les obsèques ont normalement lieu dans les églises en respectant la règle d'un maximum de 20 personnes (cf : <https://liturgie.catholique.fr/accueil/sacramentaux/les-funeraillles/circonstances-particulieres/302683-covid-19-indications-generales-funeraillles/>)

Dans le cas d'une crémation qui aurait eu lieu avant la célébration à l'église, une célébration reste possible à l'église avec l'urne. Vous trouverez sur le lien suivant une proposition du diocèse de Quimper : <https://liturgie.catholique.fr/accueil/sacramentaux/les-funeraillles/circonstances-particulieres/13930-celebration-en-presence-dune-urne/>

A propos de la messe Chrismale :

Elle devrait pouvoir avoir lieu lors de la journée fraternelle des prêtres à Meaux le 21 septembre 2020.

A propos de la journée fraternelle des prêtres de la rentrée pastorale 2020 :

Elle devrait avoir lieu le 21 septembre à Meaux. L'invitation avec le déroulé vous sera envoyée ultérieurement.

A propos du pèlerinage diocésain à Lourdes :

Le pèlerinage diocésain à Lourdes est reporté à 2021.

A Meaux, le 21 avril 2020,

Père Alain Le Saux
Père Guillaume de Lisle